

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la séance publique du lundi 12 avril 2021,
- Révision règlements intérieurs du périscolaire (restaurant scolaire, garderie, transport scolaire communal),
- Proposition de subvention auprès des Jeunes Agriculteurs du Lot,
- Révision des tarifs du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- Révision des tarifs de location de matériels communal,
- Révision des tarifs redevance municipale collecte et traitement des déchets salle des fêtes,
- Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du 15 août 2021,
- Questions diverses.

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, FIGEAC Francis, MARTY Annie, FIGEAC Valentin, SARRUT Christophe, ROBERT Jean-Marc, PERIÉ Cécile, FOISSAC Laurette,

Étaient excusés : FIGEAC Valentin, JOSEPH Delphine, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Était absent : RESCOUSSIÉ Damien

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance publique du lundi 12 avril 2021,**

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-06-001***

### **2. Révision des règlements intérieurs du périscolaire (restaurant scolaire, garderie, transport scolaire communal),**

Il est nécessaire de réviser les divers règlements intérieurs mis en place au sein des services scolaires (*temps périscolaire*).

- Règlement intérieur du restaurant scolaire,
- Règlement intérieur de la garderie,
- Règlement intérieur du transport scolaire communal.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-06-002** (restaurant scolaire).*

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-04-003** (garderie).*

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-04-004** (transport scolaire).*

### **3. Proposition de subvention auprès des Jeunes Agriculteurs du Lot,**

Les jeunes agriculteurs du canton de Castelnau/Lalbenque/Saint-Géry et de Montcuq/Luzech/Puy l'Evêque organisent les 21 et 22 août 2021 la 25<sup>ème</sup> édition de « Terre en Fête », à Granéjols sur la commune de Lhospitalet.

Cette manifestation de grande envergure rassemble chaque année près de 5000 personnes. L'objectif est de communiquer au public une image forte et positive de l'agriculture lotoise. C'est aussi l'occasion de créer une dynamique locale qui contribue à promouvoir la convivialité et la vitalité qu'il existe dans nos campagnes. Terre en fête implique une

importante mobilisation des Jeunes Agriculteurs de ces deux cantons organisateurs, et demande aussi de gros moyens matériels et financiers. Sans l'aide précieuse et le soutien des partenaires, il serait difficile d'organiser une manifestation d'une telle ampleur. Il est demandé à la commune une participation financière, dans la mesure des possibilités, ou à défaut une aide matérielle.

Une subvention exceptionnelle de 200 € (deux cents euros) est accordée sur le BP 2021) est allouée.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-06-005.***

#### **4. Révision des tarifs du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021,**

Par délibération n°2017-06-002 du 30 juin 2017 les tarifs de restauration scolaire ont été votés de la façon suivante :

- Repas enfant : 3.75 €
- Repas adulte : 4.50 €
- Il convient de modifier la délibération n°2017-06-002 du 30/06/2017.

Aucune augmentation n'a eu lieu depuis 4 ans.

A savoir les communes de Fontanes et Montdoumerc facturent 4 € le repas enfant.

Il est décidé de facturer le repas enfant à 3,85 € et de maintenir le repas adulte à 4,50 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021).

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-06-006.***

#### **5 Révision des tarifs de location de matériels communal,**

Par délibération n°2011-07-005 du 18/07/2011 il a été décidé de louer les tables et les chaises aux administrés.

Location table : 2€ ; location chaise : 0.20€.

Il est envisagé de ne plus facturer ce service aux administrés.

Il est décidé de demander une caution de 100 € à chaque prêt.

De facturer la chaise à 10€ et la table à 50 € en cas de casse.

Ce service sera gratuit pour les associations communales et les administrés.

Il sera facturé le service aux personnes extérieures à la commune au tarif de 2 € la table et 0.20 € location chaise.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-06-007.***

#### **6 . Révision des tarifs redevance municipale collecte et traitement des déchets salle des fêtes,**

En 2017, le SICTOM nous informait que lors de l'assemblée générale du 26 janvier 2017, il avait été décidé de mettre en place une redevance municipale pour régler le problème des manifestations diverses organisées au niveau des communes. (Augmentation des tonnages, collectes supplémentaires...)

Le SICTOM a validé le montant de la redevance à 1.23 € par habitant.

Par délibération n°2017-03-002 du 7 mars 2017, il a été décidé de mettre en place un forfait de 20 € à tous locataires particuliers ou associations utilisant la salle des fêtes dès lors que la location génère des déchets.

Le système de facturation des ordures ménagères change. Il ne sera plus utile de facturer cette participation à compter de 2022.

Cette redevance ne sera plus facturée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-06-008.***

## **7 Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du 15 août 2021,**

Le Comité des Fêtes souhaite organiser une fête votive simplifiée sur la journée du 15 août 2021 avec l'organisation du vide grenier / brocante la journée du 15 août 2018.

Concernant l'occupation du domaine public, le conseil municipal doit délibérer sur le tarif € au mètre linéaire pour le vide grenier. Pour information, il était les autres années au tarif de 2 €.

M. le Maire signera une convention avec le comité des fêtes à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

Le tarif est fixé à 2€ le mètre linéaire. La recette restera la propriété du Comité des Fêtes.

## **8 Questions diverses**

- Planning Elections Régionales et Départementales (20 et 27 juin 2021), vaccination...
- Spectacle danse à la chapelle Saint Jean des Arades mardi 15 juin à 18h30,
- Participation aux frais de scolarité Ecole Sainte Thérèse Lalbenque,

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**La séance est levée à 23 h 40.**

Le 11 juin 2021.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Francis FIGEAC.

Annie MARTY.